



Adaptation du règlement de copropriété loi alur

Par **Dominique B**, le **13/11/2017 à 17:23**

Notre copropriété a voté sur plusieurs points des adaptations du règlement de copropriété. ces modifications sont elles applicable après le vote ou faut-il attendre la publication au fichier immobilier ?

Par **santaklaus**, le **13/11/2017 à 17:33**

Bonjour,

les résolutions votées, après le délai de 2 mois de la notification, seront applicables ou opposables uniquement aux Copropriétaires.

Après publication au fichier immobilier le RCP sera opposable aux tiers (de la copropriété).

SK